



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 09/2023 :

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 30'000.-- TTC pour la réfection du chemin forestier du Grütli

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 2 mai 2022 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Schweizer et Messieurs Dugon et Ray pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire :

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis :

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements c'est une demande de crédit complémentaire.

Budget : Le montant total présenté dans le préavis résulte de l'étude comparative de trois nouvelles offres reçues. L'offre retenue est la plus avantageuse.

3. Modalités de financement : A intégrer au budget 2023

4. Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié.

5. Amendement proposé par la commission des finances :

Compte tenu que le budget présenté découle d'offres récentes et réactualisées et que les travaux ne semblent pas réserver de grosses surprises, nous estimons que le montant des divers, imprévus et arrondi est trop élevé. En effet ce montant représente plus de 15% du montant devisé. Nous proposons de baisser le montant des divers, imprévus et arrondi de CHF 5'000.-. Il serait alors de CHF 7'272.91 (TTC) ce qui représenterait encore 9.3% du montant total. Le crédit complémentaire demandé serait alors de CHF 25'000.-

Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 09/2023 tel qu'amendé soit :

1. D'adopter le préavis municipal N° 09/2023 tel qu'amendé concernant la demande de crédit complémentaire pour la réfection du chemin forestier du Grütli amendé à CHF 25'000.-
2. D'accorder à la municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 25'000.-,

Arzier-Le Muids, le 10 mai 2023

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 30'000.-- TTC pour la réfection du chemin forestier du Grütli

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Frédéric GUILLOUD

Didier HERMANN,

Flavio Boscardin

Pascal VOUTAT

Rapporteur